

Check-list pour l'inscription des candidats – Règlement d'examen 2022

Examen professionnel d'Assistante / Assistant de direction 2024

Important : Uniquement les inscriptions complètes seront prises en considération.

Fin des inscriptions (dernier délai) : 15 avril 2024

Merci de vous assurer que vous disposez des documents suivants **au format PDF** (vous devrez les insérer en ligne lors de l'inscription) :

Pour les candidates (1e essai) :

- Une copie des diplômes de formation (selon art. 3.31 du règlement)
- Un CV
- Une copie des certificats de travail attestant de la pratique dans le domaine professionnelle (conformément au point 3.31 du règlement de l'examen ; la description des tâches, la durée de l'emploi ainsi que le taux d'activité doivent être mentionnés)
- Copie d'une pièce d'identité (recto et verso)
- Si une analyse préalable a été déposée : Copie de la décision
- Portfolio personnel selon le travail demandé au format Word et PDF
- Pour les personnes en situation de handicap, si nécessaire, une demande de compensation des inégalités (lettre du médecin + lettre explicative du cas)

Répétant.e.s :

- Copie d'une pièce d'identité (recto et verso)
- Pour les personnes en situation de handicap, si nécessaire, une demande de compensation des inégalités (lettre du médecin + lettre explicative du cas)

En cas de répétition de la partie 5 de l'examen (note globale de cette partie en dessous de 4.0) :

- Intégration de 3 nouvelles tâches pratiques dans le portfolio personnel déjà élaboré, s'il n'y a pas eu de modification dans la situation professionnelle du/de la candidat.e.
- Un nouveau portfolio personnel complet en cas de changement dans la situation professionnelle du/de la candidat.e depuis le premier passage à l'examen. Les tâches demandées pour le portfolio personnel sont publiées en ligne sous <https://www.examen.ch/fr/DA/>, rubrique "Dates et inscription".

Dès que nous aurons vérifié votre dossier d'inscription, vous recevrez une confirmation par email.